

Entre initiative privée et utilité publique, l'engagement de l'Œuvre des Libérées de Saint-Lazare (1870-1914)

Alix Heiniger

DANS **LE MOUVEMENT SOCIAL** 2021/2 N° 275 , PAGES 31 À 50

ÉDITIONS **PRESSES DE SCIENCES PO**

ISSN 0027-2671

ISBN 9782724636826

DOI 10.3917/lms1.275.0031

Date de mise en ligne : 13/09/2021

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2021-2-page-31?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Entre initiative privée et utilité publique, l'engagement de l'Œuvre des Libérées de Saint-Lazare (1870-1914)

Alix Heiniger

Fonds national suisse, Université de Lausanne

La fin du XIX^e siècle¹ constitue un moment de renégociation des compétences entre secteur privé et public dans l'intervention sociale², en même temps que la réforme pénitentiaire lie les questions sociale et pénale tout en plaidant pour une réforme du droit³. Ces deux dynamiques inaugurent une nouvelle approche dans la prise en charge des détenus libérés assurée par les organisations de patronage. En s'intéressant à l'une d'elles, le présent article entend montrer que le partage du travail social entre les secteurs public et privé connaît d'autres modalités que la distribution des bénéficiaires respectivement invalides et valides entre eux, comme l'ont montré les travaux consacrés à cette question⁴. De plus, il examine les effets du genre dans ce contexte et la manière dont les ressources des membres féminins et masculins d'une œuvre sont mobilisées pour arriver à une sorte de partenariat avec l'État.

Fondée en 1870, avant que le milieu charitable français ne connaisse un important essor, l'Œuvre des Libérées de Saint-Lazare (OLSL) entend soutenir les femmes à leur sortie de prison et encadrer leur réhabilitation. Elle s'inscrit dans le courant de la réforme pénitentiaire, très dynamique à cette époque, qui inspire de nouvelles lois et un traitement différencié de la criminalité orienté vers la réforme du condamné et sa réhabilitation. Née avec la prison, la réforme pénitentiaire l'observe, l'étudie et tente de formuler des propositions en vue de sa progression vers son but idéal : la

1. Je remercie Marie-Emmanuelle Chessel et Christian Topalov pour leurs suggestions sur une version préliminaire de cet article ainsi que les deux personnes anonymes qui ont rédigé des rapports sur la première version. Je leur suis très reconnaissante pour leurs précieuses remarques. Cet article est issu d'une recherche financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.

2. C. Bec, « Politique sociale et initiative administrative : l'exemple du Conseil supérieur de l'assistance publique (1886-1906) », *Le Mouvement social*, n° 163, 1993, p. 67-84 ; C. Topalov, « Langage de la réforme et déni du politique. Le débat entre assistance publique et bienfaisance privée, 1889-1903 », *Genèses*, n° 23, 1996, p. 30-52 ; D. Renard, « Assistance publique et bienfaisance privée, 1885-1914 », *Politiques et management public*, vol. 5, n° 2, 1987, p. 107-128.

3. M. Kaluszynski, *La République à l'épreuve du crime. La construction du crime comme objet politique, 1880-1920*, Paris, LGDJ, 2002.

4. C. Bec, « Politique sociale et initiative administrative... », art. cité, p. 74-75 ; C. Topalov, « Langage de la réforme... », art. cité.

réhabilitation des détenus. Elle apparaît à travers les écrits sur la prison, les congrès internationaux, les revues et les enquêtes dans lesquels les spécialistes échangent leurs observations et leurs analyses et confrontent les différents modèles carcéraux. Elle est investie par un ensemble d'acteurs institutionnels et privés. En France, la Société générale des prisons (SGP), créée en 1877, joue un rôle essentiel dans la structuration de la réforme pénitentiaire. À l'époque qui nous occupe, ses thèmes privilégiés sont la récidive, la classification des détenus et la délinquance juvénile⁵.

Les lois votées à la fin du XIX^e siècle impliquent de nouveaux devoirs pour l'État afin de mettre en œuvre, par exemple, le régime de la libération conditionnelle. Les organisations réformatrices jouent un rôle important dans ces évolutions, que ce soit pour le travail de terrain ou comme espace de réflexion⁶.

Dans ce domaine, l'Œuvre des Libérées de Saint-Lazare offre un exemple de collaboration entre les secteurs privé et public encore peu étudié. Profondément choquée par la situation des prisonnières et des libérées, sa fondatrice commence par leur fournir des vêtements pour qu'elles puissent trouver du travail et échapper à un nouvel emprisonnement. Puis, l'Œuvre étend ses activités et fonde deux « petits asiles temporaires », le premier pour recueillir les enfants des prisonnières (1883), le second pour abriter les libérées (1885). Contrairement à la pratique de beaucoup de ces asiles, aucun travail n'est demandé aux femmes en contrepartie de leur séjour, le but est d'assurer la transition et leur réinsertion. En 1900, l'OLSL crée le service des pupilles dont la vocation est de protéger les enfants des femmes soutenues et les enfants traduits en justice en leur évitant tout contact dangereux⁷. Deux ans plus tard, à la demande du ministère de l'Intérieur et de la préfecture de Police, elle établit un service dont la mission est de suivre les femmes bénéficiaires d'une libération conditionnelle et de rendre compte de leur situation à la préfecture⁸. Elle fonde également un troisième asile. En 1909, son école ménagère voit le jour et s'adresse aux filles âgées de 13 ans afin d'en faire de « bonnes ménagères », tout en exerçant sur elles une influence morale⁹.

L'Œuvre gagne une reconnaissance publique en France et ailleurs en Europe et aux États-Unis par la participation de ses membres aux congrès internationaux pénitentiaires et féminins. En 1914, elle collabore avec les pouvoirs publics et reçoit des subventions qui correspondent à presque la moitié de ses revenus extérieurs. Il s'agit d'un modèle différent de celui évoqué plus haut : l'Œuvre fixe les termes de l'intervention sociale, elle décide elle-même de ses missions et des moyens pour les réaliser, elle définit sa vocation et sa portée sociale tout en bénéficiant du soutien de l'État, qui se traduit par une collaboration avec les administrations et une contribution financière. Pour comprendre cette dynamique, il est nécessaire de situer l'OLSL

5. Voir M. Kaluszynski, « La prison (et sa réforme), un enjeu formateur pour l'État républicain en construction. Innovation administrative, inventivité des savoirs, intensité des politiques », *Criminocorpus. Revue d'histoire de la justice, des crimes et des peines*, 2016, p. 1-27. Pour une réflexion sur la longue durée : P. Artières, P. Lascoumes et G. Salle, « Introduction. Gouverner et enfermer. La prison, un modèle indépassable ? », in P. Artières et P. Lascoumes (dir.), *Gouverner, enfermer. La prison, un modèle indépassable ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, p. 32-36.

6. M. Kaluszynski, « Réformer la société. Les hommes de la Société générale des prisons, 1877-1900 », *Genèses*, n° 28, 1997, p. 76-94.

7. *Bulletin de l'OLSL (Œuvre des Libérées de Saint-Lazare)*, 1901, p. 43.

8. *Ibid.*, 1903, p. 30-31.

9. *Ibid.*, 1909, p. 22.

dans le monde charitable parisien, d'identifier ses soutiens et les liens noués au fil du temps. De même, une sociographie de ses membres actifs permet d'interroger les dynamiques genrées de l'engagement charitable.

Alors que les femmes accèdent encore peu ou pas aux administrations de l'État, elles jouent un rôle incontournable dans la bienfaisance¹⁰. À travers l'Œuvre des Libérées, non seulement elles font reconnaître ce travail, mais en plus elles obtiennent un soutien public pour le réaliser. Il s'agit donc d'appréhender le processus politique avec un « regard novateur¹¹ ». En analysant l'engagement de ces femmes, nous observerons leur manière de « faire de la politique », c'est-à-dire d'identifier un problème social, d'en comprendre les causes et les ressorts, proposer des solutions pour le résoudre, s'insérant de cette manière dans le débat sur la responsabilité collective vis-à-vis des populations précaires et inaugurant de nouvelles politiques sociales. Suivre ces mécanismes revient à montrer que la sphère du politique s'étend bien au-delà des organes électifs et des administrations de l'État. Cette démarche envisage les espaces réformateurs comme des lieux de production d'un savoir, résultat d'accumulation d'expériences acquises sur le terrain¹². Les membres de l'OLSL, à commencer par sa fondatrice, identifient dans la situation de dénuement des libérées un problème social dont la portée dépasse celles-ci pour toucher l'ensemble de la société. Les militants et, surtout, les militantes de l'OLSL érigent ces considérations en causes et proposent une série de remèdes portés à l'attention des pouvoirs publics. En cela, elles prolongent le rôle d'interface entre la société et l'État joué par le milieu philanthrope et, par la suite, le secteur associatif. Nous verrons dans les lignes qui suivent que les solutions proposées recueillent bientôt un soutien public et des subventions. En plaçant la focale sur une œuvre philanthropique, il est possible d'observer finement ces mécanismes tout en analysant l'engagement des acteurs et des actrices.

La période qui nous intéresse est propice à cette démonstration, puisqu'elle voit à la fois l'émergence et la consolidation d'un mouvement pour les droits des femmes¹³ et un changement de paradigme dans les logiques d'assistance, avec une multiplication des œuvres charitables accompagnée d'un investissement accru des pouvoirs publics dans le social et d'une affirmation de la collaboration entre public et privé, aussi désignée comme une « *mixed economy of welfare*¹⁴ ». Ces deux dynamiques nourrissent amplement le développement de l'OLSL, surtout à partir des années 1880. Parallèlement, d'autres œuvres, en défendant des causes, participent à la reconnaissance d'un devoir de sollicitude publique envers des populations

10. F. Battagliola, « Philanthropes et féministes dans le monde réformateur (1890-1910) », *Travail, genre et sociétés*, n° 22, 2009, p. 135-154.

11. L. Bereni et A. Revillard, « Un mouvement social paradigmatique ? Ce que le mouvement des femmes fait à la sociologie des mouvements sociaux », *Sociétés contemporaines*, n° 85, 2012, p. 20.

12. M.-E. Chessel, « Genre, consommation et enquêtes sociales : la Ligue sociale d'acheteurs au début du XX^e siècle », in C. Charle et J. Vincent (dir.), *La société civile. Savoirs, enjeux et acteurs en France et en Grande-Bretagne, 1780-1914*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 296-297.

13. L. Klejman et F. Rochefort, *L'égalité en marche : le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques-Éditions des femmes, 1989.

14. A. Brodriez-Dolino, « Entre social et sanitaire : les politiques de lutte contre la pauvreté-précarité en France au XX^e siècle », *Le Mouvement social*, n° 242, 2013, p. 10-12.

précaires, parce qu'elles dressent le constat de leur vulnérabilité structurelle et de l'impossibilité de laisser la résolution du problème social aux seuls individus¹⁵.

Cet article exploite le fonds d'archives de l'OLSL, malheureusement très partiellement conservé, qui comprend les procès-verbaux de réunions des premières années d'activités (1870-1877), les notes quotidiennes de la directrice (1888-1892), ainsi qu'un fonds de correspondances personnelles. À ces sources primaires s'ajoute la série complète des bulletins annuels qui fournissent des éléments très instructifs sur la marche de l'organisation, ses objectifs, ses réussites, ses déboires et la répartition du travail entre les membres féminins et masculins. La presse de l'époque complète ponctuellement ce corpus.

La méthode conjugue une sociographie des membres et une approche qualitative fondée sur les sources. Cette combinaison permet de placer la focale à la fois sur le personnel de l'OLSL, sur l'évolution de ses relations dans le monde charitable parisien et, enfin, question au cœur de la réflexion, sur la collaboration établie avec les pouvoirs publics.

Insertion dans le champ réformateur

L'OLSL est d'abord une œuvre de patronage. Ces organisations, le plus souvent privées, se donnent pour mission d'accompagner les prisonniers et les prisonnières dans leur parcours de resocialisation. Il s'agit d'abord de visites lors de la détention et souvent d'une aide pour trouver un emploi et/ou un logement. Les visiteurs, visiteuses ou dames patronnesses responsables de ce travail entendent également exercer une influence morale destinée à prévenir la récidive. Le patronage peut s'appliquer aussi aux jeunes et aux enfants. En tant que telle, l'OLSL s'inscrit dans les débats de la réforme pénitentiaire réactualisés avec l'avènement et la consolidation de la III^e République. Le patronage y occupe une place importante, car il apparaît comme un espace transitoire entre l'emprisonnement et le retour à la liberté, un moyen de prévenir le crime, un espace pour « construire et réformer la société¹⁶ ». Le patronage connaît alors un essor spectaculaire dans les années 1880-1890, avec soixante-cinq sociétés et neuf sur le point d'être fondées en 1880¹⁷. La création de l'OLSL, en 1870, est légèrement antérieure à ce mouvement.

Fondée en 1877, la Société générale des prisons participe activement à faire connaître et promouvoir le patronage. Elle joue le rôle d'interface entre l'État, le pouvoir judiciaire et les acteurs de la réforme pénitentiaire¹⁸. Les liens entre l'OLSL et la SGP passent par leurs membres communs : Gustave Bogelot, époux d'Isabelle (directrice de l'OLSL de 1888 à 1906), est secrétaire de la SGP à partir de 1889¹⁹ et membre du comité des finances de l'OLSL dès 1895. Quinze ans plus tard, la nouvelle directrice de l'OLSL, Caroline André, entre au conseil de direction de la

15. M.-S. Dupont-Bouchat, « Du tourisme pénitentiaire à "l'Internationale des philanthropes". La création d'un réseau pour la protection de l'enfance à travers les congrès internationaux (1840-1914) », *Paedagogica Historica*, vol. 38, n° 2-3, 2002, p. 533-563.

16. M. Kaluszynski, *La République à l'épreuve du crime...*, *op. cit.*, p. 152.

17. *Ibid.*, p. 151.

18. M. Kaluszynski, « Réformer la société... », art. cité.

19. *Bulletin de la Société générale des prisons*, 1889, p. 19.

SGP²⁰. Ardent promoteur du patronage, Bogelot défend le modèle des « petits asiles temporaires », créé par l'OLSL, en France et à l'étranger, où il participe assidûment, parfois avec son épouse, aux congrès pénitentiaires internationaux²¹. En 1894, à Anvers, Gustave fait voter une résolution en faveur du modèle des asiles de l'OLSL (où les libérées sont accueillies le temps de trouver un emploi et un logement sans qu'aucun travail ne leur soit demandé en contrepartie), dont la pertinence est justifiée par son caractère plus familial qui, d'une part, empêche les « mauvais instincts » de « gangréner » l'ensemble des libérés et, d'autre part, n'engendre pas des coûts trop importants²². Vice-présidente du comité des Dames, Isabelle avance des arguments similaires²³. Espaces d'observation mutuels des pratiques réformatrices et lieux de sociabilités où se rencontrent des personnes animées d'intentions similaires²⁴, ces congrès fonctionnent aussi comme une instance de légitimation des initiatives locales par une reconnaissance matérialisée par des distinctions (médailles et autres marques symboliques dispensées lors des congrès et expositions universelles)²⁵ ou par des résolutions votées lors des séances qui adoptent ou promeuvent un modèle d'intervention. Cette fonction apparaît clairement dans les sources. Le secrétaire général de l'OLSL, Jules Mansais, dit à propos du congrès pénitentiaire de Saint-Petersbourg et du congrès du patronage d'Anvers : « Ce ne sont pas des idées nouvelles que nous y allions principalement chercher, nous désirions surtout y développer et y faire triompher les nôtres²⁶. » Il se félicite donc que les deux congrès aient reconnu la pertinence de leur modèle de réhabilitation des libérées²⁷. En 1901, le président abonde dans le même sens : « Ce mouvement en faveur des libérés a été en partie, et j'en suis fier, amené par notre Œuvre ; nous avons été à l'avant-garde, et si depuis vingt ans nous n'avions pas trouvé la voie véritable, nous n'aurions pas été suivis et imités par d'autres²⁸. »

Si elle est parfois sollicitée par le gouvernement, la participation à ces congrès dépend largement de la disponibilité et des ressources des membres. En 1885, l'Œuvre répond favorablement à la demande du ministre de l'Intérieur de participer au congrès pénitentiaire de Rome. Deux de ses représentantes acceptent alors d'assumer les « fatigues et les dépenses d'un long voyage²⁹ ».

Très tôt, des femmes se sont intéressées au patronage. Après une première visite dans une prison londonienne en 1813, Elizabeth Gurney Fry, quakeresse et abolitionniste, crée la Ladies Association for the Improvement of the Female Prisoners at

20. *Bulletin de l'OLSL*, 1910, p. 36.

21. M.-S. Dupont-Bouchat, « Du tourisme pénitentiaire à "l'Internationale des philanthropes"... », art. cité, p. 553.

22. *Congrès international pour l'étude des questions dédiées au patronage des condamnés, des enfants moralement abandonnés, des vagabonds et des aliénés, Anvers 1894*, Deuxième partie, Anvers, Imprimerie et Lithographie J. Brouwers et Fils, 1895, p. 123-124.

23. *Ibid.*, p. 326.

24. C. Leonards et N. Randeraad, « Transnational Experts in Social Reform, 1840-1880 », *International Review of Social History*, vol. 55, n° 2, 2010, p. 215-239.

25. Douze distinctions sont récoltées dans les expositions et les congrès en France et à l'étranger. *Bulletin de l'OLSL*, 1914, p. 2.

26. *Ibid.*, 1891, p. 13.

27. *Ibid.*, p. 15.

28. *Ibid.*, 1901, p. 21.

29. *Ibid.*, 1886, p. 6.

Newgate, qui servira de modèle en Europe et aux États-Unis³⁰. En 1839, Fry se rend en France, rencontre d'autres protestantes et les encourage à créer une société du même type, initiative à l'origine de la fondation de l'Œuvre protestante des prisons de femmes, qui organise un culte administré par un pasteur le dimanche matin ainsi que des lectures l'après-midi par les dames du Comité et une bibliothèque³¹. Des femmes de la grande bourgeoisie protestante, comme Marguerite Schlumberger de Witt ou Gabrielle Mallet, s'y impliquent et rejoignent souvent d'autres femmes de leur parentèle déjà actives³². La Société de patronage des détenues, libérées et pupilles de l'administration pénitentiaire, fondée en 1890, elle aussi menée par des femmes protestantes avec à leur tête Marie d'Abbadie d'Arrast et Marguerite Schlumberger de Witt, s'adresse quant à elle à l'ensemble des femmes détenues³³. Au tournant du siècle, la société est en proie aux difficultés financières et doit fermer un de ses asiles. Son action s'étend également en province³⁴.

L'Œuvre des Libérées de Saint-Lazare n'émerge pas de ce milieu protestant. Sa fondatrice, Pauline Michel de Grandpré, est la nièce de l'aumônier catholique de la prison. L'Œuvre est investie par des protestantes par la suite, avec l'adhésion en 1877 d'Émilie de Morsier, puis l'arrivée au poste de directrice générale de Caroline de Barrau en 1882. Bien que ces femmes y tiennent un rôle majeur, l'OLSL ne devient pas pour autant un bastion protestant. Dès 1877, siègent également dans son conseil des ministres du Culte juif et catholique, en plus d'un pasteur³⁵. Elle présente donc une diversité religieuse rare au sein du monde charitable parisien plutôt organisé par affinités confessionnelles et politiques³⁶.

De nombreux liens existent pourtant entre ces sociétés et ces femmes. Marie d'Abbadie d'Arrast est la sœur cadette de Caroline de Barrau³⁷. Plusieurs d'entre elles participent aux organisations protestantes, comme l'Union internationale des amies de la jeune fille³⁸. Elles se retrouvent dès 1891 dans les réunions de la Conférence de Versailles présidées par Sarah Monod. Elles comptent également parmi les fondatrices du Conseil national des femmes françaises (CNFF) en 1901. L'OLSL n'est d'ailleurs pas étrangère à la création de ce dernier. En 1888, elle délègue sa directrice, Isabelle Bogelot, au congrès de Washington³⁹ dont est issu le

30. E. B. Freedman, *Their Sisters' Keepers: Women's Prison Reform in America, 1830-1930*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1981, p. 23.

31. G. Cadier-Rey, « Trois pionnières du féminisme : Sarah Monod, Julie Siegfried, Marguerite Schlumberger », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, n° 159, 2013, p. 388.

32. F. Battagliola, « Les réseaux de parenté et la constitution de l'univers féminin de la réforme sociale, fin XIX^e-début XX^e siècle », *Annales de démographie historique*, n° 112, 2006, p. 77-104.

33. *Bulletin de la Société générale des prisons*, 1890, p. 1157.

34. *Enquête sur le patronage sous la direction du Bureau Central de l'Union des sociétés de patronage de France*, Angers, Imprimerie A. Burdin, 1896, p. 35-37.

35. *Bulletin de l'OLSL*, 1877, p. 2.

36. C. Topalov, « Les mondes sociaux de la charité parisienne en 1900 », *Histoire urbaine*, n° 52, 2018, p. 91-119.

37. F. Rochefort, « Féminisme et protestantisme au XIX^e siècle, premières rencontres, 1830-1900 », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, n° 146, 2000, p. 80.

38. G. Poujol, *Un féminisme sous tutelle. Les protestantes françaises, 1810-1960*, Paris, Les Éditions de Paris, 2003.

39. L. Klejman et F. Rochefort, *L'égalité en marche...*, *op. cit.*, p. 150 ; C. Jacques, « Construire un réseau international : l'exemple du Conseil international des Femmes », in E. Gubin, C. Jacques, F. Rochefort, B. Studer, F. Thébaud et M. Zancarini-Fournel (dir.), *Le siècle des féminismes*, Paris, Les Éditions de l'Atelier-Les Éditions ouvrières, 2004, p. 127-141.

Conseil international des femmes (CIF). Au fil de ces congrès, Bogelot noue des relations avec les États-uniennes, dont May Wright Sewall, son « amie américaine », qu'elle reçoit chez elle plusieurs années plus tard et présente à ses amies à l'occasion d'une visite à Paris⁴⁰. En 1893, au congrès de Chicago, elle affirme s'inscrire dans une dynamique d'inspiration et de reproduction mutuelle, un congrès en appelant un autre, formant ainsi une chaîne d'espaces « où les femmes viennent se voir, se connaître, s'encourager, s'instruire les unes les autres sur le travail à faire dans l'intérêt commun⁴¹ ». Bogelot est aussi très investie dans les congrès parisiens des œuvres et institutions féminines de 1889 et 1900. Forte de cette double légitimité acquise dans les réseaux internationaux et en France, Bogelot est poussée par les responsables du CIF à créer une section française, que personne n'avait réussi à mettre sur pied jusque-là, tant le mouvement féminin français paraissait éclaté⁴².

Ce tableau resterait incomplet sans l'évocation des liens avec le courant abolitionniste (de la prostitution). Proche collaboratrice de Josephine Butler, Émilie de Morsier milite à la Fédération abolitionniste internationale (FAI) et Isabelle Bogelot écrit dans son bulletin. Pourtant, l'assemblée générale de l'OLSL refuse l'adhésion à la FAI en 1877 afin de préserver ses chances d'obtenir une reconnaissance d'utilité publique⁴³ ; ses membres participent néanmoins aux congrès de la Fédération.

L'OLSL bénéficie également d'un fort soutien des milieux féministes de l'époque. Le journal dirigé par Marguerite Durand, *La Fronde*, publie régulièrement des articles très élogieux, souvent de la plume de Savioz, mieux connue sous le nom de Ghénia Avril de Sainte-Croix. Plus jeune, celle-ci milite activement dans les réseaux abolitionnistes⁴⁴. En 1901, elle fonde l'Œuvre libératrice, dont la vocation est de permettre aux prostituées « encartées » de sortir du registre de la police. Selon un système particulier en vigueur dans certaines villes comme Bruxelles et Genève, la prostitution est en effet alors autorisée à Paris pour autant que les travailleuses du sexe soient déclarées à la police et se soumettent à une visite médicale régulière. Une fois inscrites sur le registre (ou « encartées »), il leur est très difficile de sortir de ce système, un travers dénoncé par l'Œuvre libératrice, dont Isabelle Bogelot est la présidente d'honneur, tandis que le fils d'Émilie de Morsier, Auguste, en assume la trésorerie⁴⁵.

Sans être à l'origine de la fondation de l'OLSL, ce milieu protestant et féminin, très actif dans une philanthropie de plus en plus orientée vers des revendications en faveur des droits des femmes, participe largement à l'essor de l'Œuvre en lui offrant de nombreux soutiens. D'autres auteures ont montré comment le protestantisme, et particulièrement le courant du Réveil, constitue un milieu où les femmes acquièrent une certaine autonomie à travers leurs activités philanthropiques, dynamique qui

40. Archives départementales des Hauts-de-Seine (AD92), 137 J 3, Notes sur les asiles, 1888 à 1892, p. 258.

41. I. Bogelot, « Discours prononcé au “Congrès féminin de Chicago” », *Journal des femmes*, n° 20, 1893, p. 4.

42. L. Klejman et F. Rochefort, *L'égalité en marche...*, *op. cit.*, p. 150-151.

43. AD92, 137 J 1, Œuvre des Libérées de Saint-Lazare, assemblée générale, 24 février 1877.

44. K. Offen, « Madame Ghénia Avril de Sainte-Croix, the Josephine Butler of France », *Women's History Review*, vol. 17, n° 2, 2008, p. 239-255.

45. « L'Œuvre libératrice », *La Fronde*, 6 juillet 1901, p. 1.

engendre ce que Geneviève Poujol définit comme « un féminisme contrôlé⁴⁶ ». La culture protestante offre un terreau favorable à ces engagements féminins parce que la responsabilité sociale, souvent assumée par les femmes (les épouses des pasteurs partagent la charge de leur mari dans les domaines de l'instruction, des soins et des secours), associée à la possibilité d'une éducation (en fonction des moyens de la famille), les conduit à des prises de conscience sur les problèmes sociaux de leur temps et à l'élaboration d'une pensée réformatrice qui les amènent à revendiquer davantage de droits pour elles-mêmes⁴⁷.

Les œuvres philanthropiques constituent en effet des espaces où ces femmes se retrouvent et pensent ensemble une action collective réformatrice. Elles légitiment une prise de parole féminine publique peu commune à l'époque. En 1870, Pauline de Grandpré n'intervient qu'avec une certaine appréhension pour présenter l'activité de l'Œuvre des Libérées lors de l'assemblée générale et évoque son « insuffisance » en la matière⁴⁸. Il n'est d'ailleurs pas rare que, lors de ces réunions de plus en plus fréquentées, les hommes lisent les rapports rédigés par les femmes sur leurs activités pendant l'année écoulée. L'engagement public de ces femmes pose parfois problème à l'entourage et provoque « l'effroi » de la famille, comme le regrette Émilie de Morsier dans sa correspondance⁴⁹. Dans l'hommage posthume rendu à Isabelle Bogelot, Jane Misme rappelle qu'elle fut « en France, une des premières apôtres (*sic*) qui osèrent tendre la main aux misérables créatures que la morale courante ordonnait, à leurs sœurs les honnêtes femmes, d'ignorer. Il fallait l'entendre conter le scandale qu'avait suscité, à ses débuts, "L'Œuvre des Libérées de Saint-Lazare" ». Elle qualifie l'ancienne directrice d'« intrépide⁵⁰ », soulignant ainsi la dimension transgressive de son engagement. Au cours du temps, la parole féminine s'affirme et occupe davantage de place lors des assemblées générales, tandis que la pratique de l'écriture et de la publication prend de l'ampleur dans les périodiques de la Fédération abolitionniste ou dans les journaux féminins de plus en plus nombreux à l'époque⁵¹.

Ces sociétés féminines et les groupes plus informels, comme la Conférence de Versailles, constituent aussi des espaces d'entre-soi où ces femmes vivent une expérience particulière. À l'OLSL, malgré la mixité, le travail auprès des libérées reste réservé aux membres féminins. Elles en éprouvent de la « joie », comme Pauline de Grandpré le souligne lors de l'assemblée générale de 1873 :

Si vous saviez quelle ineffable joie on éprouve à prendre par la main une femme abaissée, en haillons, exténuée de faim, désespérée par la misère, flétrie par la honte, et de la relever peu à peu, de la reconforter, de la rendre à l'espérance, de la réhabiliter ; si vous saviez quelle ineffable joie on éprouve à épier le premier sourire qui

46. G. Poujol, *Un féminisme sous tutelle...*, *op. cit.*, p. 65-89.

47. A.-M. Käppeli, *Sublime croisade. Éthique et politique du féminisme protestant, 1875-1928*, Genève, Éditions Zoé, 1990 ; F. Battagliola, « Les réseaux de parenté... », art. cité ; F. Rochefort, « Féminisme et protestantisme... », art. cité.

48. AD92, 137 J 1, Rapport pour l'année 1870.

49. Bibliothèque de Genève (BGE), Ms. fr. 6934/2, Morsier, Émilie de, Divers, copie d'une lettre à un correspondant non identifié, Paris, 15 juin 1877.

50. J. Misme, « Mort de Mme Isabelle Bogelot », *La Française*, 23 juin 1923, p. 1.

51. Entre 1900 et 1914, le nombre de groupes féministes à Paris passe de douze à trente-huit et une vingtaine de journaux sont fondés. L. Klejman et F. Rochefort, *L'égalité en marche...*, *op. cit.*, p. 159.

s'épanouit sur un visage baigné de larmes, vous voudriez toutes, Mesdames, avoir à vous une libérée pour la soigner, pour la secourir, pour la protéger. Ce serait votre trésor, la bénédiction de votre famille⁵².

La citation effleure un aspect rarement évoqué de l'action philanthropique féminine : l'idée d'une gratification personnelle, une sorte de contrepartie. À cela s'ajoute une complicité vécue entre femmes autour de l'accomplissement d'une mission pensée comme nécessaire à l'amélioration de la société. Isabelle Bogelot mentionne la relation intime qu'elle entretenait avec Émilie de Morsier : « Mon mari fut un fidèle collaborateur qui facilita ma tâche en toutes circonstances, mais c'est Émilie de Morsier qui m'a mise en lumière. [...] Enfin, pendant 20 ans, nous avons travaillé en union de pensées⁵³. » Elle exprime ici un sentiment de sororité vivante.

« Des hommes dévoués et des femmes de cœur » : division sexuée du travail charitable

L'Œuvre des Libérées de Saint-Lazare, en tant qu'organisation mixte, offre la possibilité d'examiner une disposition plutôt rare à l'intérieur du champ réformateur parisien⁵⁴. Dans une étude sur la collaboration des femmes et des hommes dans les milieux charitables de Genève, Paris et New York, nous avons montré avec Christian Topalov que les individus des deux sexes agissent le plus souvent séparément. Dans les œuvres mixtes, les femmes occupent plutôt la direction de terrain, surtout quand la clientèle est composée de femmes ou de jeunes filles, alors que les hommes dirigent et siègent au comité⁵⁵. L'Œuvre des Libérées de Saint-Lazare ne suit qu'en partie cette tendance : le conseil d'administration est toujours mixte, les hommes occupent donc les positions de pouvoir, mais à côté des femmes, pour la plupart bénévoles et actives sur le terrain. À l'issue de sa première année de fonctionnement, la directrice de l'Œuvre explique de quelle manière elle entend faire de la mixité un atout : aux femmes, la gestion du travail quotidien auprès des libérées, aux hommes les contacts dans les administrations publiques, à la préfecture de Police, à l'Assistance publique et avec les responsables des prisons⁵⁶.

Pour examiner comment ce partage du travail s'articule et évolue jusqu'à la guerre, j'ai recensé toutes les positions dans les organes de direction de l'OLSL entre 1873 et 1914. Cet inventaire permet également une analyse des filiations charitables et de la continuité des engagements. Pendant toute la période, 1 971 positions ont été retenues, dont 1 252 occupées par des femmes et 718 par des hommes (le sexe d'une personne reste inconnu). Dans ce décompte, une position correspond à un poste occupé pendant un an.

La direction de terrain est toujours assumée par une femme. Fondatrice et directrice jusqu'en 1882, Pauline Michel de Grandpré est surtout connue du public

52. AD92, 137 J 1, Rapport pour l'année 1873.

53. BGE, Ms. fr. 8311, f. 60-78, lettre d'Isabelle Bogelot à Auguste de Morsier, 13 janvier 1903.

54. L'expression « des hommes dévoués et des femmes de cœur » provient de P. de Grandpré, « Historique de l'Œuvre des Libérées de Saint-Lazare », *La Fronde*, 26 février 1898, p. 2.

55. A. Heiniger et C. Topalov, « Femmes et hommes en charité », in C. Topalov (dir.), *Philanthropes en 1900. Londres, New York, Paris, Genève*, Grâne, Créaphis, 2019, p. 201-212.

56. AD92, 137 J 1, Rapport pour l'année 1870.

pour ses œuvres littéraires (de Grandpré est son nom de plume) et n'assume pas avant 1870 d'engagement philanthropique dont on puisse relever la trace. Née en 1828 à Peypin, village des Bouches-du-Rhône, Pauline Éléonore Michel est la fille d'un voiturier prénommé Lazare⁵⁷. Son premier livre, *Une héroïne*, paraît en 1862, suivi de quelques autres, dont son plus grand succès, *Les légendes de Notre-Dame de Paris*, qui connaît sa cinquième édition en 1893. Elle s'installe à la prison de Saint-Lazare en 1865 avec son oncle l'abbé Michel, désigné pour y remplir les fonctions d'aumônier⁵⁸.

Sa successeuse, Caroline de Barrau de Muratel, vient d'un milieu beaucoup plus aisé. Très investie en faveur de l'éducation des femmes, ayant elle-même suivi des études avancées (humanités, langues, musique), elle reçoit dans sa demeure parisienne des étudiantes qu'elle soutient matériellement et moralement. Elle quitte la direction de l'OLSL pour fonder avec Pauline Kergomard l'Union française pour le sauvetage de l'enfance⁵⁹. Isabelle Bogelot, qui la remplace en 1888, écrit à son décès un an plus tard : « La mort de Mme Caroline de Barrau, succombant à la peine, a été une leçon dont je veux profiter. La pauvre amie a été aux travaux forcés les deux dernières années de sa vie pour organiser une société pour les enfants⁶⁰. » Cette pensée un peu amère donne la mesure de l'engagement de ces femmes. Une fois leurs enfants élevés, elles se consacrent entièrement au travail philanthropique, parfois jusqu'à l'épuisement. Dans ses notes personnelles, Bogelot évoque régulièrement son état de fatigue qui finalement la poussera à se retirer en 1906. Elle reste active dans le champ de l'assistance puisqu'elle est la première femme à siéger au Conseil supérieur d'assistance et d'hygiène publiques. Mariée en 1864 à Gustave Bogelot, avocat et philanthrope très investi dans la réforme pénitentiaire, Isabelle vient d'un milieu plus modeste que de Barrau – son père était marchand de coton à Argenteuil. Sa confession reste incertaine. Son engagement s'enracine sans doute dans le terrain favorable façonné par son éducation auprès des deux sœurs Deraismes plus âgées qu'elle. Toutefois, avant son adhésion à l'OLSL en 1877, on ne lui connaît pas d'engagement de ce type. Ensuite, elle participe à plus d'une dizaine de congrès internationaux en France, en Europe et aux États-Unis.

Selon Florence Rochefort, Bogelot forme avec Émilie de Morsier et Caroline de Barrau un trio qui contribue à l'émergence d'un « courant féministe philanthropique⁶¹ ». Émilie de Morsier assume la vice-présidence de l'OLSL entre 1887 et 1895, mais rejoint son conseil déjà en 1877 aux côtés de Caroline de Barrau. Issue d'une famille patricienne protestante genevoise très versée dans la philanthropie⁶², elle suit son mari banquier à Paris. Sa rencontre avec Josephine Butler, dont elle devient la collaboratrice grâce à ses connaissances de l'anglais⁶³, est à l'origine de son

57. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, État civil, Naissances Peypin, 1828.

58. M. Du Camp, *Paris bienfaisant*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1888, p. 29.

59. Pauline Kergomard lui rend un vibrant hommage dans le *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Ferdinand Buisson (dir.), 1911. Disponible ici : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=2153>.

60. AD92, 137 J 3, Notes sur les asiles, 22 avril 1889.

61. F. Rochefort, « Féminisme et protestantisme... », art. cité, p. 80.

62. T. David et A. Heiniger, *Faire société. La philanthropie à Genève et ses réseaux transnationaux autour de 1900*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2019.

63. BGE, Ms. Fr. 6934/2, copie d'une lettre d'Émilie de Morsier à un correspondant non identifié, Paris, 15 juin 1877.

engagement abolitionniste et à l'OLSL⁶⁴. Beaucoup moins bien connue, Caroline André (née Robert de Massy), directrice dès 1906, est issue d'un milieu fort aisé. Elle vit en hiver dans un hôtel particulier parisien du 8^e arrondissement et en été au château de la Frogerie⁶⁵.

La direction de terrain appartient donc toujours à des femmes qui restent longtemps à leur poste et marquent de leur empreinte l'action de l'Œuvre. Elles sont à la tête d'une véritable brigade féminine affectée au travail de terrain : confection et gestion des vêtements du vestiaire, visites et surveillance des petits asiles temporaires, placement des libérées et de leurs enfants en nourrice, et surtout visites à Saint-Lazare et suivi des prisonnières avant leur libération. Aucun homme n'intervient dans ce domaine, si bien que le secrétariat de la place Dauphine et les asiles constituent des espaces d'entre-soi féminins. Ces activités concernent près de deux tiers des postes recensés. Conscientes de la nécessité d'une continuité, ces femmes cherchent à assurer leur succession en suscitant une relève. Elles considèrent que les jeunes filles doivent être formées par « des cours sur les institutions de charité et de prévoyance ». Isabelle Bogelot va même plus loin « et voudrait voir élargir l'éducation de la femme. Non seulement dans le domaine de la charité, mais aussi dans le domaine scientifique, médical et hygiénique. Ainsi les femmes s'occupant d'œuvres charitables, pourraient le faire d'une façon plus éclairée⁶⁶ ».

Une sorte de cursus est envisagé, en recrutant les jeunes filles d'abord pour le vestiaire, considéré comme une phase d'apprentissage, avant qu'elles puissent devenir « dames patronnesses » et visiter les prisonnières. L'idée de former les femmes à l'action charitable n'est pas inédite, en revanche, celle de le faire à l'intérieur de l'Œuvre pour assurer sa continuité ne connaît pas d'équivalent repérable dans la littérature. Cette ambition s'inscrit dans une configuration d'engagement de type familial similaire aux mécanismes analysés par Françoise Battagliola. Les réseaux de parentèles féminins, les filles ou, en leur absence, les belles-filles rejoignent leur mère ou leur belle-mère⁶⁷. Si dans la plupart des œuvres de la nébuleuse réformatrice au féminin ce lien reste informel, ici il est souhaité par les actrices. La belle-fille de Gustave et Isabelle Bogelot rejoint ainsi l'Œuvre en tant que membre du vestiaire. Ce type de succession concerne aussi les hommes. Jean-Félix Mansais est président jusqu'à sa mort en 1877, un an avant que son fils Jules ne devienne secrétaire général.

Le décès d'un membre provoque l'adhésion d'amis ou d'autres membres de sa famille pour perpétuer son engagement et sa mémoire. Après la mort d'Émilie de Morsier en 1896, son fils Auguste rejoint le conseil d'administration et sa mère Anne Naville-Todd et sa belle-sœur le comité du vestiaire. En plus du don en sa mémoire, ces gestes sont considérés comme un « héritage de charité⁶⁸ ». Autre élément identifié par Battagliola, plusieurs couples s'engagent conjointement⁶⁹. Les Bogelot siègent ensemble, Isabelle étant la véritable cheville ouvrière de l'Œuvre du début des années 1880 à son départ en 1906. Son mari Gustave n'est activement

64. A.-M. Käppeli, *Sublime croisade...*, op. cit., p. 55-56.

65. *Tout Paris. Annuaire de la société parisienne*, Paris, A. La Fare Éditeur, 1910, p. 22.

66. *Bulletin de l'OLSL*, 1904, p. 40.

67. F. Battagliola, « Les réseaux de parenté... », art. cité, p. 85-86.

68. *Bulletin de l'OLSL*, 1897, p. 6 et 9.

69. F. Battagliola, « Les réseaux de parenté... », art. cité, p. 91-94.

présent qu'à partir de 1895 et rejoint les comités des finances et de propagande. Il suit les travaux de son épouse qu'il cite dans ses propres publications⁷⁰. Il arrive même aux Bogelot d'assister ensemble à certains congrès internationaux. Isabelle déplore parfois que son mari s'ennuie à ces congrès et qu'il ne la suive que « par devoir⁷¹ ». Le couple Bogelot représente un modèle atypique par rapport aux normes de l'époque. Gustave respecte et partage l'engagement d'Isabelle. Cette posture masculine tranche avec une organisation de la famille où la place de l'épouse reste subordonnée à la volonté du mari. Jules et Julie Siegfried offrent un exemple similaire. Alors que la seconde déploie une intense activité en faveur de l'instruction des jeunes filles et de la protection des femmes, son mari la soutient d'abord en tant que maire du Havre, puis, devenu député, il appuie son épouse dans son combat en faveur du suffrage féminin⁷².

La plupart des postes de l'OLSL sont toujours assumés par des individus du même sexe, à part celui de trésorière, occupé successivement par trois femmes au début de la période (1873, 1878-1879 et 1880-1883), mais, par la suite, toujours par des hommes. Certains secteurs, comme le conseil judiciaire ou le comité médical, sont exclusivement réservés aux hommes du fait de l'exercice d'une profession (médecin, avocat, juriste), à l'exception de Jeanne Leclerc, médecin de l'asile entre 1905 et 1914. Les postes de secrétaire général et de président restent masculins pendant toute la période.

En 1875, le président, Jean-Félix Mansais, est un ancien officier de la garde nationale, chevalier de la Légion d'honneur en 1876 et maire du 10^e arrondissement. Philanthrope actif, il a participé à la fondation de la Société nationale d'encouragement au bien, dont il reste administrateur pendant longtemps, et siège dans plusieurs sociétés de secours mutuels des quartiers de Paris et aux conseils de diverses œuvres⁷³. Son fils, Jules Mansais, référendaire au Sceau de France, également doté d'une solide expérience charitable (bureau de bienfaisance, crèches, secours mutuels)⁷⁴, devient le très dynamique secrétaire général de l'Œuvre en 1878. Son prédécesseur, Jean-Baptiste de la Bruyère (ou de Labruyère) est un ancien chef de bureau au ministère des Travaux publics, récipiendaire de la Légion d'honneur en 1863, retraité depuis 1877⁷⁵. Cette distinction n'est pas rare dans le conseil d'administration qui compte cinq légionnaires (dont une femme) sur douze (en 1902)⁷⁶. Elle marque la reconnaissance d'un mérite par l'État et donc les qualités que le régime entend montrer en exemple⁷⁷.

La position de l'Œuvre s'affirme avec la stabilisation de la République après la décennie 1870, même si la présidence entre 1882 et 1889 est assumée par le volatile Edmond Turquet, avant donc qu'il ne prenne une position antidreyfusarde, puis antisémite. Avec Léon Bourgeois, dès 1890, la fonction appartient à un homme

70. G. Bogelot, « Du patronage des libérés », *Bulletin de la Société générale des prisons*, n° 7, 1889, p. 792.

71. AD92, 137 J 3, Notes sur les asiles, 1890, p. 205.

72. F. Battagliola, « Philanthropes et féministes... », art. cité, p. 145-146.

73. Archives nationales (AN), Base de données Léonore, LH/1719/23, Mansais, Jean-Félix (1809).

74. AN, LH/1719/25, Mansais, Jules (1843).

75. AN, LH/1420/12, Labruyère de, Jean-Baptiste (1807).

76. *Bulletin de l'OLSL*, 1902, p. 8.

77. O. Ihl, « La république des titres et des honneurs », *Communications*, n° 69, 2000, p. 115-137.

politique d'envergure situé bien plus à gauche. L'engagement social du père du solidarisme prend aussi une dimension théorique, qui inspire les mesures de protection sociale publiques ultérieures⁷⁸. Toutefois, c'est surtout sous son patronage que se place l'Œuvre puisque le politicien, très occupé, n'a guère le temps d'assister aux assemblées générales, ce qui fait douter de son assiduité aux séances de conseil d'administration. Néanmoins, Bourgeois donne son nom et délègue fréquemment ses amis à la présidence des assemblées annuelles. Si Jules Mansais rejoint l'OLSL par fidélité à l'engagement de son père, d'autres y viennent par les réseaux d'interconnaissances dans un milieu où les acteurs assument souvent de multiples affiliations charitables. Léon Bourgeois est recruté par l'entremise d'Yves Guyot, un ami d'Émilie de Morsier⁷⁹.

Quelles sont les motivations de ces hommes par ailleurs déjà fort occupés ? Pour Alban Jacquemart, auteur d'une thèse sur les « hommes féministes », l'engagement de ces derniers dans la première vague repose sur des convictions humanistes. Il leur permet aussi de se positionner dans le champ républicain comme spécialistes et « figures politiques des questions féministes, au sein du Parlement, des partis politiques et de la presse⁸⁰ ».

Cette analyse semble fondée aussi pour l'Œuvre des Libérées, qui, tout en luttant pour l'amélioration du sort des femmes, ne se revendique pas pendant toute la période étudiée comme une organisation féministe. Cependant, la situation française est un peu particulière, puisque l'Œuvre naît peu avant la III^e République, dont l'assise reste fragile encore quelques années. En siégeant à l'OLSL, ces hommes se font les représentants des femmes engagées en faveur des libérées, et associent leur nom à deux causes très présentes dans les débats publics : la réforme pénitentiaire et l'amélioration (raisonnable et graduelle) des droits des femmes. Rallier l'OLSL signifie soutenir une approche qui pense les sexes dans une dualité complémentaire et conçoit les droits des femmes à partir de leur engagement social, lui-même fondé sur leurs qualités féminines.

Il ressort également de cette analyse qu'à l'entrée dans l'OLSL plusieurs hommes sont dotés d'une solide expérience charitable et/ou politique, alors que ce n'est pas le cas des femmes, qui semblent plutôt y faire leurs premières armes avant d'étendre leur action, comme en témoigne le parcours d'Isabelle Bogelot. Émilie de Morsier et Caroline de Barrau, quant à elles, adhèrent la même année à la FAI et à l'OLSL, engagements qui paraissent de plus cohérents l'un vis-à-vis de l'autre puisque la combinaison articule le volet propagandiste (à la FAI) avec le travail de terrain auprès des prisonnières.

Enfin, autre élément révélé par le recensement des positions est la présence de véritables piliers au sein de l'Œuvre par la longévité de leur engagement. En plus d'Isabelle Bogelot et Jules Mansais déjà cités, Marie Wagner (qui apparaît sous le nom de son mari, Léon Wagner) est responsable du vestiaire, de la surveillance des asiles et dame patronnesse entre 1883 et 1906. Moins connue qu'Isabelle Bogelot,

78. S. Paugam, « Introduction. Les fondements de la solidarité », in Id. (dir.), *Repenser la solidarité*, Paris, PUF, 2011, p. 13-17.

79. BGE, Ms. fr. 8311, f. 60-78, lettre d'Isabelle Bogelot à Auguste de Morsier, 13 janvier 1903.

80. A. Jacquemart, *Les hommes dans les mouvements féministes. Socio-histoire d'un engagement improbable*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 218-219.

elle assume un engagement néanmoins essentiel à la poursuite des missions de l'OLSL. Ses diverses tâches relèvent de l'activité quotidienne représentative du travail bénévole des femmes : la gestion des pièces de vêtements à distribuer aux libérées et à leurs enfants, les visites régulières aux asiles et la surveillance de leur fonctionnement ou le suivi des prisonnières et la préparation de leur libération.

Le personnel salarié, quant à lui, est affecté à la direction quotidienne des asiles ou au secrétariat. En 1881, la subvention communale et départementale de 1 000 francs permet de rémunérer une secrétaire responsable de la permanence désormais ouverte tous les matins au secrétariat⁸¹. La part du travail salarié reste cependant très modeste, même après la création d'une école ménagère en 1909. Si on exclut des comptes le rachat des actions et les investissements, les salaires ne représentent qu'un peu moins de 17 % des dépenses en 1910⁸². L'essentiel du travail de terrain continue donc d'être réalisé bénévolement par les femmes. À partir de cette expérience qui légitime leur parole dans les espaces nationaux et internationaux de la réforme sociale ainsi qu'auprès des administrations publiques, une partie d'entre elles formulent des enjeux sociaux et plaident pour le modèle de réhabilitation de l'OLSL.

Intervention sociale soutenue par l'État

Entre 1870 et 1914, les termes de l'intervention sociale sont renégo-ciés entre l'initiative publique et privée, alors que la III^e République bientôt consolidée intègre de nouvelles responsabilités sociales aux missions assumées par l'État. L'assistance prend alors une dimension « réparative » indispensable à un processus d'inclusion des couches les plus précaires et garante d'une cohésion sociale⁸³. Cette nouvelle dynamique se matérialise par un renforcement et une centralisation de l'intervention de l'État concrétisés par la création de la Direction de l'assistance publique, avec la nomination à sa tête d'Henri Monod en 1887 et l'installation l'année suivante du Conseil supérieur de l'assistance publique composé de fonctionnaires, parlementaires, réformateurs et médecins. Loin de faire de ces organes des chantres de l'intervention publique contre les institutions privées, Monod cherche à poser les bases d'une doctrine assistantielle en affirmant pour la première fois un droit à l'assistance tout en reconnaissant la primauté du secteur privé pour les indigents dits valides⁸⁴. Ce partage des tâches constitue le socle d'une nouvelle entente fondée sur les principes d'une action charitable rénovée par l'adoption de méthodes scientifiques (enquête préalable à la distribution des secours, constitution de fichiers et meilleure coordination entre les institutions d'aide). L'idéal, formulé notamment lors des congrès d'assistance tenus entre 1889 et 1900, repose sur le principe de secours réguliers et inconditionnels assurés par l'État aux invalides (vieillards, enfants et infirmes), alors qu'incombe au secteur privé, considéré comme plus compétent pour cette mission, les mesures de relèvement moral et matériel destinées aux indigents capables de travailler. Ce « consensus réformateur » ouvre la voie à

81. *Bulletin de l'OLSL*, 1881, p. 4.

82. *Ibid.*, 1911, p. 31.

83. C. Bec, *L'assistance en démocratie : les politiques assistantielles dans la France des XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Belin, 1998, p. 25.

84. C. Bec, « Politique sociale et initiative administrative... », art. cité.

des relations apaisées entre l'intervention publique et privée alors que le secteur philanthropique connaît un essor important dans les années 1890 avec la création de nouvelles œuvres et d'espaces d'échanges comme les congrès nationaux et internationaux d'assistance et la *Revue philanthropique*, où se côtoient les plumes des représentants des deux tenants⁸⁵.

Cette collaboration a surtout été traitée jusqu'ici sous le paradigme de la division du travail. L'approche monographique adoptée dans le présent article permet d'analyser une coopération différente entre les secteurs privé et public caractérisée par la combinaison des ressources et la collaboration sur le terrain. Entre sa fondation en 1870 et 1914, l'évolution de l'OLSL tend de plus en plus vers une forme hybride où l'initiative privée, reconnue d'utilité publique, de femmes et d'hommes bien insérés dans le monde charitable et politique recueille un soutien grandissant de la part des administrations publiques.

L'OLSL façonne une forme d'intervention sociale par la pratique. Elle identifie un problème social dans le dénuement des prisonnières libérées et formule un devoir de solidarité envers elles. Pas à pas, sur le terrain, ses membres féminins construisent un dispositif d'aide censé amener ces femmes à une réhabilitation. À l'origine, la fondatrice de l'OLSL dénonce la situation indigne des libérées de prison tout en insistant sur le danger qu'elles représentent pour la société⁸⁶. Selon elle, ces femmes, souvent peu responsables de leur situation, n'ont d'autres choix que « le suicide et le déshonneur⁸⁷ ». Le crime ou la prostitution attendent les libérées marquées du stigmate de cette prison à la réputation sulfureuse (fondée sur le lien avec la prostitution). Pauline Michel appelle aussi à démolir Saint-Lazare⁸⁸, qu'elle qualifie d'« horrible plaie sociale⁸⁹ ». L'Œuvre peine alors à obtenir une reconnaissance publique, elle attend plus de quatre ans l'autorisation légale de se constituer et, malgré la présence de Michel dans les murs de la prison, l'OLSL n'obtient le droit d'y pénétrer qu'en 1883.

En son sein, un premier heurt survient en 1876, quand Hubertine Auclert, qui dès 1880 milite pour le suffrage féminin et se qualifie de féministe, « déclare avoir découvert dans l'Œuvre des Libérées de Saint-Lazare "l'Ultramontanisme" caché sous le manteau de la charité », et donne sa démission⁹⁰. Le conseil d'administration regrette le geste, conteste la critique et surtout repositionne l'OLSL dans le milieu réformateur, puisque, dès l'année suivante, le conseil compte dans ses rangs le grand rabbin Zadoc Kahn, le pasteur Rouville et Émilie de Morsier. Caroline de Barrau rejoint également le conseil d'administration en 1877⁹¹.

Ce premier pas est suivi quelques années plus tard d'une réforme générale de l'organisation de l'Œuvre. En 1883, le bulletin annonce que l'OLSL a traversé une crise, surmontée grâce aux « Sociétaires progressistes ». Ces derniers estimaient le mode de distribution de l'aide inefficace et l'influence morale insuffisante.

85. C. Topalov, « Langage de la réforme... », art. cité.

86. AD92, 137 J 1, Rapport pour l'année 1871.

87. AD92, 137 J 1, Rapport pour l'année 1870.

88. P. de Grandpré, *Démolissons Saint-Lazare. Solution de la question*, Paris, E. Dentu, 1890.

89. *Bulletin de l'OLSL*, 1873, p. 4.

90. AD92, 137 J 1, Séance du conseil d'administration, 25 mars 1876.

91. *Bulletin de l'OLSL*, 1877, p. 2.

L'allocation des secours doit être réformée avec l'appui de la Société philanthropique, dont plusieurs administrateurs ont rejoint l'OLSL. Ils désiraient également sortir l'Œuvre de son isolement et mieux l'insérer dans « le grand concert des excellentes fondations philanthropiques créées en ces dernières années ». La directrice Pauline Michel, ne croyant pas devoir se rallier à la majorité, est remplacée par Caroline de Barrau. L'assemblée générale entérine en outre une répartition égale des hommes et des femmes dans le conseil⁹². La distribution des secours, désormais plus méthodique, s'accompagne d'un suivi plus étroit des bénéficiaires par les dames patronnesses en contact régulier avec le secrétariat. Elles ne remettent pas d'argent, mais des bons de pain et d'aliments, puis, après « une enquête sérieuse », continuent de venir en aide aux libérées⁹³. Cette nouvelle orientation correspond à la réforme des méthodes de la bienfaisance privée évoquée plus haut.

Parallèlement, les portes des prisons s'ouvrent aux dames patronnesses, permettant un premier contact avec les femmes : Saint-Lazare en 1883⁹⁴, le Dépôt en 1886⁹⁵, Nanterre en 1890, enfin la Maison centrale de Rennes en 1910⁹⁶. À la même époque, les rapports annuels de l'OLSL contiennent des remerciements à la presse qui veut bien plaider sa cause et à certains fonctionnaires : les directeurs de l'administration pénitentiaire⁹⁷, « ces messieurs de la préfecture de Police⁹⁸ », Henri Monod directeur de l'Assistance publique⁹⁹, et même le directeur de Saint-Lazare et les religieuses qui desservent la prison¹⁰⁰. De plus, l'Œuvre obtient enfin en 1885 la reconnaissance d'utilité publique sollicitée en 1876. Étape cruciale dans son existence, elle signifie d'une part l'acquisition de la qualité de *personne civile*, qui permet de recevoir des legs, des dons importants, de posséder ses biens en propre et surtout d'agir en tant qu'entité collective. Comme il n'existe pas de définition de l'« utilité publique », elle constitue un privilège accordé à certaines entités. Elle signifie enfin que le Conseil d'État (qui préavise la demande) accorde symboliquement à l'Œuvre un statut hybride : elle reste privée, mais relève de l'intérêt général. Entre la première demande et l'octroi, la composition du Conseil d'État est remaniée en 1879 par les républicains victorieux aux élections de 1877 et 1879¹⁰¹. Isabelle Bogelot bénéficie aussi personnellement des marques de reconnaissance publique. D'abord, en 1889, elle reçoit les Palmes d'officier d'académie pour la création des petits asiles temporaires de l'OLSL, puis, en 1894, la Légion d'honneur en retour de sa participation au comité présidé par Cécile Carnot, épouse du président de la République, dans le cadre de l'exposition universelle de Chicago en 1893¹⁰².

92. *Ibid.*, 1883, p. 4-9.

93. *Ibid.*, 1884, p. 9.

94. *Ibid.*, 1884, p. 11.

95. *Ibid.*, 1887, p. 11.

96. *Ibid.*, 1911, p. 25 et 26. L'Œuvre fonde à ce moment-là une filiale à Rennes pour visiter et suivre les prisonnières.

97. *Ibid.*, 1885, p. 7.

98. *Ibid.*, 1887, p. 17.

99. *Ibid.*, 1891, p. 8.

100. *Ibid.*, 1886, p. 15.

101. C. Gaboriaux, « Une construction sociale de l'utilité publique. Associations et fondations devant le Conseil d'État (1870-1914) », *Genèses*, n° 109, 2017, p. 57-79.

102. AN, LH/267/16, Isabelle Bogelot à M. le grand Chancelier de la Légion d'honneur, 15 avril 1894.

Par ailleurs, le contexte est favorable à l'essor de l'Œuvre des Libérées puisqu'il s'inscrit dans celui du patronage évoqué plus haut. Pour Martine Kaluszynski, ces sociétés deviennent « un lieu carrefour entre le social et le politique, un lieu qui permet à une certaine idéologie républicaine de se développer¹⁰³ ». Philanthropes et hommes politiques s'accordent alors sur l'imbrication des questions pénale et sociale, faisant de la prison un enjeu de réforme incontournable pour l'État républicain. Les lois votées dans le sillage de la réforme pénitentiaire inaugurent un traitement différencié des personnes par le pouvoir judiciaire en fonction de la gravité du crime ou du délit et de leur parcours pénal, introduisant des notions, telles que la récidive et la libération conditionnelle mises en œuvre à travers la loi dite Bérenger votée le 14 août 1885¹⁰⁴, le sursis introduit dans la législation en 1891¹⁰⁵, enfin une approche spécifique pour les mineurs en 1912.

À travers l'action de terrain menée auprès des libérées, l'OLSL s'intéresse à ces réformes du droit et les mobilise pour faire sortir les femmes de prison ou pour éviter qu'elles n'y entrent. Elle s'inscrit clairement dans le courant de la réforme pénitentiaire résolu à distinguer les criminels dits « d'habitude » des condamnés pour la première fois, sur lesquels la prison aurait une influence délétère, endurcissant leurs dispositions au crime. Si le courant de la réforme pénitentiaire pense cette question au masculin, l'OLSL cherche à montrer que la distinction à opérer entre primaire et récidiviste est encore plus pertinente pour les femmes puisque, pour une partie d'entre elles, les crimes trouvent leur origine dans les inégalités subies par leur sexe. En 1884, le discours d'Émilie de Morsier à l'Assemblée générale se veut très explicite :

D'ailleurs, il faut bien le dire, et les faits divers de nos journaux sont là pour le prouver, au fond de toutes ces existences brisées et souillées nous trouvons presque toujours une trahison d'homme. Et si, passant du désespoir à ces révoltes où s'annihile la conscience, la femme en arrive à cet état qu'il vous plaît d'appeler « *la nostalgie de la boue* », êtes-vous bien sûrs que toute la responsabilité soit à elle¹⁰⁶ ?

Deux ans plus tôt, Bogelot déclare dans la *Revue de morale progressive* :

Plus la dame patronnesse entre dans l'intimité de la prisonnière, plus elle découvre la responsabilité de la société qui a été injuste envers la femme, toujours sacrifiée à l'homme, élevée dans un état d'infériorité morale et intellectuelle qui excuse ses fautes, et amoindrie jusqu'à l'oubli de sa personnalité¹⁰⁷.

Président de l'OLSL depuis 1890, Léon Bourgeois exprime les enjeux du solidarisme appliqué aux libérées à l'occasion de l'exposition *La misère sociale de la femme* organisée par l'Œuvre en 1910 :

Quel travail objectif d'observation a-t-il fallu s'imposer sur la psychologie de ces êtres dénaturés, et à quels retours de conscience sur soi-même a-t-on dû se contraindre

103. M. Kaluszynski, *La République à l'épreuve du crime...*, op. cit., p. 151-152.

104. E. Génard, « La libération conditionnelle en France de 1885 aux années 1930. De la loi à la pratique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 63, n° 1, 2016, p. 171-194.

105. J.-L. Sanchez, « Les lois Bérenger (lois du 14 août 1885 et du 26 mars 1891) », *Criminocorpus*, 2005, p. 2.

106. *Bulletin de l'OLSL*, 1884, p. 26.

107. Publié dans I. Bogelot, *Trente ans de solidarité (1877-1906). L'Œuvre des libérés de Saint-Lazare*, Paris, Maulde-Doumenc et Cie, 1908, p. 62.

pour faire la part des circonstances et des responsabilités et pour convaincre la société de ses devoirs, non seulement de pitié et de charité, mais de solidarité envers ces malheureuses qu'elle avait trouvé plus commode de marquer du sceau d'infamie et de rejeter de son sein¹⁰⁸.

Ici, « la responsabilité de la société » ou « ses devoirs » appellent une réponse collective de l'ordre de la réparation : pour permettre à ces femmes de se réinsérer dans la société, celle-ci doit leur tendre la main, faire preuve de « solidarité ». Le « travail objectif d'observation » énoncé par Bourgeois renvoie aux activités de terrain des femmes de l'Œuvre qui en fait des spécialistes de la question des libérées. L'analyse des femmes de l'OLSL aussi bien que les remèdes qu'elles proposent doivent être sérieusement pris en compte. Par le travail de terrain, elles se sont forgé une légitimité à intervenir dans une réflexion sur l'action et la réforme sociale. Leur parole nourrit les débats politiques et la construction d'une intervention sociale renouvelée.

En 1913, le garde des Sceaux Louis Barthou, invité à présider l'assemblée générale en remplacement de Bourgeois, rend hommage au travail de l'Œuvre des Libérées et se félicite de l'adoption de deux nouveaux textes qui couronnent les efforts de celle-ci : la loi sur les tribunaux d'enfants et celle sur la recherche en paternité. Cette dernière constitue une victoire dans une bataille menée par l'OLSL dès ses débuts pour réduire l'état de pauvreté des mères célibataires empêchées par la loi d'imposer aux géniteurs la reconnaissance des enfants et, partant, de réclamer une contribution d'entretien. La loi sur les tribunaux d'enfant marque également le succès d'une vision qui substitue l'éducation à la punition à l'encontre d'une population jugée encore réformable et pour laquelle l'Œuvre s'est largement investie, grâce à un de ses asiles, à son service des pupilles et à son école ménagère (voir *supra*). Les bulletins de l'OLSL dénoncent régulièrement les écueils de la législation dans ces deux domaines. Barthou affirme : « Aujourd'hui, la loi [sur la recherche en paternité] a réparé cette injustice et cette loi s'ajoutant à celle qui a créé les tribunaux d'enfants, j'ai bien le droit de dire que le législateur a fait quelques offres et prouvé qu'il veut vous seconder en marchant dans la voie où vous êtes entrées vous-mêmes¹⁰⁹. »

Par ailleurs, se présentant comme un « vieil ami », le ministre marque une proximité sociale avec les membres et leur assure « l'appui des pouvoirs publics¹¹⁰ ». Deux représentants de l'État assistent également à l'événement, le secrétaire général de la préfecture de Police et le sous-directeur de l'administration pénitentiaire.

La loi du 14 août 1885 prévoit également un soutien financier public en faveur des patronages¹¹¹, dont l'OLSL est rapidement récipiendaire. L'Œuvre reçoit aussi des subventions de plus en plus importantes de la part du conseil municipal de Paris, du ministère de l'Intérieur, puis également de l'Assistance publique et du Conseil général de la Seine. L'argent public continue d'augmenter avec son budget dans les années d'avant-guerre. Ces subventions correspondent à des missions confiées par l'État, comme l'entretien des pupilles en liberté provisoire et la surveillance des

108. L. Bourgeois, « Préface », in P. Adam *et al.*, *La misère sociale de la femme d'après les écrivains et les artistes du XVII^e au XX^e siècle*, Paris, Devambez, 1910, p. 12.

109. *Bulletin de l'OLSL*, 1913, p. 37-38.

110. *Ibid.*

111. M. Kaluszynski, *La République à l'épreuve du crime...*, *op. cit.*, p. 151.

libérées conditionnelles¹¹². Les lois votées créent de nouvelles obligations que l'État n'assume pas directement et délègue aux organisations privées, telles que l'OLSL.

Même si ces entrées d'argent permettent d'augmenter le budget et, partant, les activités de l'Œuvre, elles n'oblitérent pas l'importance des contributions privées. En 1883, les membres de la famille Rothschild soutiennent l'ouverture du premier asile de l'OLSL destiné à recueillir les enfants des prisonnières¹¹³. La même année, l'Œuvre reçoit 20 000 francs en héritage de Mme Sallé, membre fondateur et amie d'Isabelle Bogelot. Pour l'année 1913, l'ensemble des dons et des cotisations représentent 16 698 francs alors que l'argent public s'élève à un total de 14 644 francs¹¹⁴.

En 1898, alors qu'elle revient sur la constitution de l'OLSL dans les colonnes de *La Fronde*, Pauline de Grandpré explique qu'ayant épuisé ses propres ressources en essayant d'aider les libérées de Saint-Lazare, elle a dû solliciter ses amies et qu'ainsi son initiative personnelle est devenue un projet collectif¹¹⁵. Les œuvres philanthropiques sont avant tout des entreprises collectives qui conjuguent les forces et les ressources de leurs membres. Cependant, femmes et hommes ne s'engagent pas de la même manière : ces différences sont le reflet des rapports de genres qui traversent l'ensemble de la société. Plaçant la focale au niveau d'une entité, l'approche adoptée ici révèle une articulation des efforts et des dynamiques différentes pour les deux sexes : les hommes apportent leur expérience et leur réseau politique et charitable alors que les femmes tirent ces éléments de leur engagement. Elles prennent en charge l'essentiel du travail pratique de l'Œuvre à côté d'un personnel (féminin) rémunéré très limité. Les réseaux (féminins) et l'expérience de terrain qu'elles en tirent leur permettent de se positionner comme des interlocutrices légitimes, d'ériger leurs observations en causes, en problèmes sociaux, et de proposer des remèdes. Le législateur ne reste pas indifférent à leurs efforts, à leurs observations et au travail réformateur dont il nourrit les innovations législatives. La réforme pénitentiaire constitue un très bon exemple de ces mécanismes, d'autant plus qu'elle dispose de lieux intermédiaires – comme la SGP – où se côtoient les acteurs des différents milieux. Les femmes y accèdent également par le patronage, pour ensuite être admises dans les rangs de la SGP. Les portes des grandes administrations s'ouvrent par la suite à certaines d'entre elles, comme Isabelle Bogelot, première femme nommée au Conseil supérieur d'assistance et d'hygiène publiques en 1907.

Par la reconnaissance de la qualité d'utilité publique, les subventions octroyées ainsi que les facilités d'accès aux administrations publiques, l'État offre un soutien important à l'OLSL et agit comme un catalyseur de son activité. L'Œuvre devient une entité hybride qui relève toujours de l'initiative privée, mais dont les missions sont aussi fixées par des lois et réalisées grâce au soutien de l'État. Il s'agit là d'une déclinaison particulière de l'entente établie au tournant du siècle autour du partage

112. *Bulletin de l'OLSL*, 1913, p. 26.

113. « Mmes les baronnes James et Nathaniel, MM. les barons Alphonse, Gustave et Edmond de Rothschild », voir *Bulletin de l'OLSL*, 1884, p. 13-15.

114. L'ensemble des revenus est de 47 661 francs avec le solde en caisse, les intérêts et remboursements de tirage de valeurs, pour des dépenses équivalentes, moins 8 459 francs de solde disponible. *Bulletin de l'OLSL*, 1914, p. 26-27. D'après le convertisseur de l'INSEE, la somme de 47 661 anciens francs correspond à 152 190,97 euros.

115. P. de Grandpré, « Historique de l'Œuvre des Libérées de Saint-Lazare », art. cité, p. 2.

entre les institutions privées et publiques. Le travail de réhabilitation est censé être plus efficace s'il relève de l'initiative privée, mais en même temps, il correspond à un besoin social exprimé par le législateur. Le discours de l'Œuvre entend montrer que la société est tenue à un devoir de réparation à l'égard des femmes dont elle s'occupe. Il rejoint la nouvelle doctrine assistantielle de deux manières : en respectant la répartition des tâches entre les entités privées et publiques et en participant au développement d'une responsabilité sociale publique formulée par la doctrine solidariste. Le dynamisme du secteur charitable et réformateur de l'époque permet à l'OLSL, très bien intégrée dans ce milieu et y comptant de nombreux soutiens, de développer ses activités tout en s'insérant judicieusement dans ce nouvel interstice d'une intervention sociale mixte, relevant de l'initiative privée, mais largement soutenue par le secteur public.

L'histoire de l'OLSL pendant et après la guerre reste à écrire. La notice historique incise dans l'inventaire de ses archives précise que son école ménagère créée en 1909 continue de fonctionner après la guerre jusqu'à sa dissolution par un arrêté préfectoral. Ses actifs sont alors transférés à l'association La Tutélaire qui poursuit des buts similaires. La fermeture semble être due à une révolte en 1936 et à l'évasion de dix-sept jeunes filles¹¹⁶.

116. CNAHES (Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée et de l'action sociale), Fonds Œuvre des Libérées de Saint-Lazare. Répertoire numérique réalisé par Sylvain Cid, 2012.